

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

SECRET N° 83/I245 du 30/12/83
MTPS/DGTFP/DFP/2103/0

accordant une bonification d'échelon et
nomination de Monsieur MASSAMBA-MAMFOUKA
Aristide Administrateur des SAF (Adminis-
tration Générale)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°25/80 du 13.II.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/I30/MF du 9.5.1962 fixant le régime
rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/I95/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n°62/I97/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3.2.
1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/I98/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements, notamment en son article 1er § 2;
(/u le décret 62/426 du 29.I2.1962 fixant le statut des
cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers
(SAF)
(/u le décret n°74/470 du 31.I2.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n°62/I96 du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n°79/I54 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n°80/630 du 27.I2.1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat;
(/u le décret n°80/644 du 28.I2.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le rectificatif n°81/O16 du 26.I.1981 au décret n°80/
644 du 28.I2.1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres;
(/u le décret n°81/O17 du 26.I.1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement;
(/u le décret 82/725/MTPS.DGTFP.DFP du 26 Juillet 1982
portant promotion au titre de l'année 1982 des Administrateurs des
SAF (Travail et Administration Générale)
(/u la lettre n°417/MP/CAB du Ministre du Plan trans-
mettant le dossier de l'intéressé;
(/u la demande de l'intéressé en date du 23 Mars 1983

DGB.

DCF.

.../...

(/u l'Attestation n°I526/DGTFP.DFP du I.I2.8I, du Directeur de la Fonction Publique.

(/u le décret n°83-320 du 3.5.1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres;

Δ E C R E T E :

ARTICLE 1ER:- En application des dispositions du décret 62/426 du 29. I2.1962 susvisé, Monsieur BASSAMBA MAMFOUKA Aristide Administrateur de 6° échelon indice I300 des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Administration Générale) en Service au Secrétariat Général au Plan à Brazzaville, titulaire du Doctorat de 3° cycle en Economie Rurale délivré par l'Université de Mont-Pellier (Faculté de Droit et des Sciences Economiques) qui bénéficie d'une bonification de deux (2) échelons est nommé Administrateur des SAF de 8° échelon indice I540 Acc.=Néant.

ARTICLE 2:- Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Brazzaville, le 30 Décembre 1983

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MARSIGNA.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

AMPLIATIONS:

- JORFC.....I
- DGTFP.DFP.....3
- D.G.B.....2
- D.C.F.....2
- DOSSIER.....3
- MP.....3
- INTERESSE.....2
- SGGM/BC.....2

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LEKOFINDZOU.-